

## LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

2 appartements partagés meublés avec garage, pouvant accueillir quatre personnes au total et comprenant des espaces communs : cuisine, salle de bains, salon, salle à manger.



## LES PARTENAIRES

- Association Champmol Habitat,
- CH La Chartreuse,
- Mandataires judiciaires,
- SAMSAH.

## Centre Hospitalier La Chartreuse (CHLC)

# APPARTEMENT TREMPLIN

1 boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON

L'**Appartement Tremplin** avec suivi médical est une structure d'hébergement à titre temporaire d'une durée de 6 mois, avec possibilité de renouvellement de 3 mois. L'appartement locatif se situe au sein du CH La Chartreuse, il est soumis à la signature d'un bail locatif de la part des occupants.

L'**Appartement Tremplin** est proposé aux patients de l'unité Saint-Exupéry (limite d'âge : 50 ans) atteints de psychose chronique, de schizophrénie, de troubles bipolaires, d'autisme avec ou sans déficience intellectuelle légère à modérée. Le suivi est assuré par l'équipe de l'unité Saint Exupéry : suivi de proximité par des visites à domicile et une permanence téléphonique 7 jours sur 7, 365 jours par an.



Secrétariat : 03 80 42 48 07  
Cadre de santé : 03 80 42 49 30  
Saint Exupéry : 03 80 42 49 74  
Horaires d'ouverture : 24h/24



## LES MISSIONS

- Assurer le suivi et la coordination des soins,
- Garantir l'observance des traitements médicamenteux et la continuité des soins,
- Évaluer et développer la capacité à vivre seul en appartement,
- Proposer un accompagnement psychologique.

## LES OBJECTIFS DES SOINS

- Permettre à une population fragile d'accéder à un logement dans un cadre sécurisé,
- Intégrer les patients dans un appartement collectif avec un accompagnement soignant et éducatif soutenu,
- Créer un dispositif d'accueil supplémentaire hors des murs et adapté à une population spécifique,
- Définir et mettre en place un projet de soin ayant pour objectif la sortie du patient à court ou moyen terme,
- Améliorer les capacités d'autonomie dans la gestion de la vie quotidienne,
- Développer les liens avec l'extérieur, la vie sociale et gérer les temps libres.

## LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

L'équipe soignante de Saint Exupery vous accompagne au sein de votre logement :

- dans les actes de la vie quotidienne en évaluant l'état global de votre appartement (hygiène, sécurité-réglementation, gestion des situations de crise),

- l'entretien :
  - de votre appartement et des espaces collectifs lors d'activités « grands ménages » programmés,
  - de votre réfrigérateur (courses alimentaires-conservation des aliments),
  - de votre linge de maison et personnel,
- l'organisation et la planification des activités quotidiennes (courses, ménage, élaboration de repas...),
- les questions d'hygiène de vie en regard de la maladie,
- vos démarches administratives et celles concernant la réalisation de vos projets de vie (mise à jour de vos droits administratifs et sociaux, aide à la recherche de logement...),
- la gestion des ressources financières,
- la recherche d'activités (professionnelles, sportives, culturelles...),
- la rupture de l'isolement, le maintien ou le contact avec la famille, l'entourage...

## LES CRITÈRES D'ADMISSION

- Être suivi par le service Saint Exupery pour psychose chronique (dont schizophrénie), trouble bipolaire ou trouble du spectre autistique sans déficit intellectuel sévère,
- Évaluation médicale, autonomie de la vie quotidienne, des habilités sociales, neuropsychologique et sociale, réalisée lors de l'hospitalisation dans le service Saint Exupery,
- Autonomie physique et psychique compatible avec la vie en hébergement individuel.